

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Ville : CP :
 Téléphone : Email :
 Adresse de l'établissement employeur :

FORMATIONS INTER

Tarif

Déclare m'inscrire à la formation suivante :

À titre
individuel

Thème : Formation aux chimiothérapies anticancéreuses

600€

8 sessions de formations sont prévues en 2010 :

| | | |
|-----------|------------------|--------------------------------------|
| FREJUS | Partie théorique | du 22 février au 23 février 2010 |
| FREJUS | Partie théorique | du 21 juin au 22 juin 2010 |
| FREJUS | Partie théorique | du 20 septembre au 21 septembre 2010 |
| FREJUS | Partie théorique | du 15 novembre au 16 novembre 2010 |
| MARSEILLE | Partie théorique | du 3 mars au 4 mars 2010 |
| MARSEILLE | Partie théorique | du 9 juin au 10 juin 2010 |
| MARSEILLE | Partie théorique | du 15 septembre au 16 septembre 2010 |
| MARSEILLE | Partie théorique | du 1 décembre au 2 décembre 2010 |

Choix de la ville :

Dates :

- Affirme sur l'honneur que je remplis les pré-requis exigés.
- Accepte les conditions de travail théoriques et de travail personnel.
- Accepte les conditions générales (voir ci-dessous)
- M'engage à verser les 600 euros de la formation .

n° formateur ISIS : 82.74.00.535.74

Signature :

- Cette formation peut faire l'objet d'une prise en charge par le FIF-PL.
Un formulaire de demande de prise en charge est disponible sur notre site à cette adresse
<http://www.webisis.com/uploads/docs/PriseEnChargeFIF.pdf>
ou sur le site du FIF-PL
<http://www.fifpl.fr/pages/obtenir.php>

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les prix indiqués sont T.T.C. par jour de formation
 Les dates indiquées sont programmées un an à l'avance, il est possible que nous soyons dans l'obligation d'effectuer quelques modifications avant le début des formations.
 Nous nous réservons le droit de reporter ou d'annuler un cursus de formation.
 Dans ce cas, les arrhes (160 euros) déjà versées sont remboursées intégralement.
 Dans le cas d'une inscription annulée un mois avant le début d'une formation, les arrhes sont remboursées.
 Si cette annulation intervient moins d'un mois avant le début de la formation, les arrhes ne sont plus remboursées, mais restent acquises pour une nouvelle inscription.